

PRATIQUEZ LE SPORT QUE VOUS AIMEZ



FSCT
sport populaire ! fsgt.org
Fédération Sportive et Gymnique du Travail

#nouslesport

ASSOCIATIF & BÉNÉVOLE

BULLETIN SPÉCIAL REPRISE DE SAISON

Reprise de l'activité Foot à 11

**Championnat :
du 25 au 28 septembre 2020**

**Brassage de coupes
du 2 au 5 octobre 2020**

**Fédération Sportive et Gymnique du Travail
Commission Inter-départementale de Football
www.footfsgtidf.org**

Table des matières

| | |
|--|----|
| Les premières démarches administratives..... | 2 |
| Après l'Assemblée Générale des équipes..... | 4 |
| Les actions à faire pendant toute la saison..... | 4 |
| Clubs à plusieurs équipes..... | 5 |
| Les clubs ayant plusieurs arbitres en activité..... | 5 |
| Les reports de rencontres..... | 5 |
| Les joueurs suspendus suite à expulsion..... | 5 |
| L'arbitre Officiel et son club..... | 6 |
| L'arbitre Officiel, les équipes et sa Commission..... | 6 |
| L'indemnité d'arbitrage..... | 7 |
| Procédure en cas d'absence d'arbitre officiel désigné..... | 7 |
| Les autorisations..... | 8 |
| Les mutations..... | 8 |
| Les Sélections Départementales..... | 8 |
| Organisation des Coupes..... | 9 |
| Quelques rappels extraits du règlement des compétitions..... | 10 |
| pour remplir correctement une feuille de match..... | 10 |
| Contrôle Médical..... | 11 |
| Comment remplir une feuille de match..... | 12 |
| Calendrier général..... | 15 |
| Composition des groupes de Championnats 2020-2021..... | 16 |
| Cours d'arbitre FSGT..... | 23 |

Les premières démarches administratives

S'affilier à la FSGT :

- o Remplir le dossier d'affiliation de la saison en cours
- o Le faire parvenir à son Comité avec le montant financier correspondant

Après avoir récupéré auprès des joueurs et arbitres de votre équipe :

- o Leurs coordonnées complètes (nom, prénom, téléphone, adresse, date de naissance)
- o Leur certificat médical d'aptitude à la pratique du Foot en compétition (daté de moins de trois mois) ou l'attestation dans le cas d'un renouvellement (voir rubrique contrôle médical)
- o Leur photo
- o Le montant de la cotisation due au club

Faire la demande de licence par Internet avec les codes reçus après validation de l'affiliation.

Procéder à la validation de vos licences et au contrôle des identités

Depuis la saison 2017/2018 le contrôle d'identité des joueurs inscrits sur une feuille de match est devenu obligatoire. Cette mesure est la conséquence d'un certain nombre de tricheries avérées et constatées durant les saisons précédentes. Elle a pour but de garantir le déroulement sincère de la rencontre en garantissant l'exactitude entre les joueurs présents physiquement et la composition portée sur la feuille de match.

La saison 2020/2021 marque une nouvelle étape avec le passage aux licences dématérialisées. Il est obligatoire de télécharger une photo sur le site licence pour chaque joueur avant la fin de saison. Deux formats vont coexister :

- Passage à la licence dématérialisée dès le début de saison
- Garder le format papier pour commencer.

LA LICENCE DÉMATÉRIALISÉE

Pour les clubs qui optent le passage à la licence dématérialisée dès le début de la saison, il faudra :

- Mettre une photo pour tous les membres de l'équipe obligatoirement
- Présenter une copie d'une pièce d'identité avant la validation
- Les licences sont éditées avec la photo au format PDF.
- Plus besoin de vérifier l'identité pour les renouvellements

LA LICENCE PAPIER COMMENT FAIRE CERTIFIER VOS LICENCES

Se présenter un mardi soir à la Commission Foot de votre choix, gestionnaire de championnats (75-78-92-93-94) muni :

- 1 des cartes licences délivrées par votre comité, signées par vos joueurs (avec les deux volets de la licence non détachés) sur lesquelles vous aurez apposé les photos
- 2 des copies des pièces d'identité des joueurs sur support papier

Après contrôle, la Commission validera les licences avec le cachet « Identité Contrôlée » (I.C.) et les plastifiera. Une copie des licences et des justificatifs d'identités sera adressée à votre commission de gestion.



Après l'Assemblée Générale des équipes

- Adressez à votre gestionnaire d'installation votre calendrier des rencontres.
- Remettez à vos joueurs une copie de ce calendrier.
- Prenez contact avec vos premiers adversaires, que vous soyez recevant ou visiteur

Les actions à faire pendant toute la saison

- Avant la rencontre

- Confirmer la réservation de votre terrain auprès de votre gestionnaire d'installation
- Contacter systématiquement vos adversaires pour vérifier l'organisation du prochain match (couleur maillots, adresse terrain, horaire, ...)
- Vérifier votre pharmacie
- Assurez-vous de la présence effective de vos joueurs pour la prochaine rencontre
- Donner tous les renseignements nécessaires aux arbitres qui vous appelleront avant la rencontre
- Prévenir votre Commission de gestion en cas de non tenue du match le plus tôt possible

- Le jour de la rencontre

- Si vous êtes recevant, vous devez fournir la feuille de match.
- Chaque équipe doit remplir toutes les rubriques des parties la concernant
- Présenter vos licences et pièces d'identité à l'arbitre (officiel ou bénévole) avant le début du match. Elles seront vérifiées par les capitaines. Un joueur qui ne peut présenter sa licence, devra impérativement présenter une pièce officielle d'identité (CNI, passeport, permis de conduire – Article 13 du Règlement)
- Régler les indemnités d'arbitrage dues aux arbitres officiellement désignés, munis de leur convocation (Un reçu vous est obligatoirement remis). Rappel : cette saison l'indemnité d'arbitrage s'élève à 50 euros par arbitre à régler par moitié par les 2 équipes)

- Après la rencontre

- Les deux équipes doivent signer la feuille de match, en faisant porter leurs éventuelles observations par l'arbitre (ne jamais les transcrire soi-même).
- Le club vainqueur (ou recevant en cas de match nul) doit saisir le score sur le site www.footfsgridf.org dans les 48 heures qui suivent la rencontre.
- Le club vainqueur (ou recevant en cas de match nul) doit adresser la feuille de match à son Comité de gestion dans les 48h00 qui suivent la rencontre
- N'hésitez pas à adresser un rapport à votre commission de gestion sur le déroulement de la rencontre (même si elle s'est bien déroulée).
- De même, vous pouvez signaler tous les comportements (des joueurs, dirigeants, arbitres, personnels...) que vous jugeriez inappropriés

Clubs à plusieurs équipes

(Article 15 du Règlement)

Les clubs à plusieurs équipes doivent fournir la liste de composition de chacune de leurs équipes avant le 1er week-end de novembre.

Les clubs ayant plusieurs arbitres en activité

(Article 30.1 du Règlement)

Ils doivent faire connaître l'équipe de rattachement de chacun de leurs arbitres avant le 1er week-end de novembre.

Les reports de rencontres

(Article 4 du Règlement)

Une seule demande de report est autorisée sur la saison, sauf cas exceptionnels étudiés par la Commission.

Toute demande de report doit être formulée par écrit, au minimum 15 jours avant la date de la rencontre. Dans le cas où ce délai n'est pas respecté, l'accord écrit de l'adversaire est obligatoire.

Les joueurs suspendus suite à expulsion

(Article 43 du Règlement)

- **Expulsion suite à deux avertissements** (cartons jaune) ou trois cartons blancs dans le même match : Le joueur expulsé est suspendu le match officiel qui suit (Championnat ou Coupe)
- **Expulsion suite à un acte d'anti jeu (main volontaire, dernier défenseur...)** (carton rouge à 3 unités de pénalité sportive) : Le joueur expulsé est suspendu le prochain match officiel qui suit (Championnat ou Coupe)
- **Expulsion directe** (Carton rouge à 5 unités de pénalité sportive) : Le joueur est suspendu au minimum les deux prochains matches officiels (Championnat ou Coupe) qui suivent, en attente de la réception de son rapport et de ceux des capitaines, délégués, arbitres et de la Commission des Litiges.

Attention ! Chaque responsable d'équipe doit suivre attentivement les sanctions de ses joueurs pour éviter toutes sanctions supplémentaires.

Les sanctions publiées dans les bulletins peuvent l'être avec retard et ne sont données qu'à titre informatif.

L'arbitre Officiel et son club

Toutes les équipes engagées ont obligation d'avoir un arbitre en activité qui doit effectuer son quota d'arbitrage ou présenter un stagiaire aux formations organisées dans les Comités. (Article 30 du Règlement)

L'arbitre fait partie intégrante d'une équipe, et à ce titre, doit rester en contact avec ses dirigeants et coéquipiers. Il doit faire progresser son équipe dans la compréhension des règles et du jeu et contribuer ainsi à l'amélioration des comportements et du jeu de son équipe.

Les responsables d'équipes doivent tout mettre en œuvre pour que leur(s) arbitre(s) soi(en)t en possession de leur licence validée le plus tôt possible pour pouvoir être désigné dès les premières rencontres.

Conformément à la charte de l'arbitrage FSGT, ils devront veiller à ce que leur arbitre soi(en)t à jour de toutes les formalités administratives nécessaires pour pouvoir être désigné(s).

Pour démarrer son arbitrage, L'arbitre officiel devra obligatoirement avoir déposé auprès de sa commission de désignation :

- Ses disponibilités
- Son certificat médical
- Avoir réglé son millésime pour la saison en cours
- Être en possession de sa licence dûment validée
- Avoir participé à une réunion de reprise de saison convoquée par sa commission de désignation

L'arbitre Officiel, les équipes et sa Commission

L'arbitre est avant tout un animateur du Foot FSGT. Il doit aider les équipes dans les formalités administratives avant et après match.

Il doit rappeler brièvement aux équipes les règles spécifiques du Foot FSGT : Utilisation du carton blanc, l'avancée ou le recul du ballon sur contestation, le remplacement tournant ainsi que quelques consignes générales.

Avant chaque rencontre, il doit appeler les équipes pour confirmer la tenue du match ainsi que le lieu et l'horaire.

Il doit se présenter sur le terrain au minimum $\frac{3}{4}$ d'heure avant le coup d'envoi pour vérifier l'état du filet, du terrain.

Il doit exiger la présentation de pièces officielles d'identité pour tous les joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que la présentation des licences. Dans le cas où la licence présente le tampon «I.C.» (identité contrôlée), la présentation de la pièce d'identité ne sera pas obligatoire sauf sur demande de l'arbitre.

Un joueur qui n'est pas en mesure de présenter une pièce d'identité officielle ne peut pas participer à la rencontre.

En cas d'impossibilité à se déplacer sur une rencontre, il doit OBLIGATOIREMENT prévenir, avant la date de la rencontre, les deux équipes ainsi que son Comité de désignation de son absence.

Il doit adresser un rapport à son Comité de désignation dès qu'un incident survient avant, pendant ou après la rencontre (carton rouge ou autres incidents) dans les 48 heures.

Il doit répondre à toutes convocations des Commissions des Litiges auxquelles sa présence est requise

L'indemnité d'arbitrage

L'indemnité d'arbitrage est fixée à 50 euros et doit être réglée par moitié par chaque équipe avant la rencontre.

Pour se faire indemniser par les équipes, l'Arbitre doit obligatoirement présenter sa convocation et donner un reçu aux équipes après règlement.

Un arbitre peut décider de ne pas officier si une (ou les deux équipes) refuse(nt) de lui régler son indemnité, mais en aucun cas, il ne peut empêcher le déroulement du match. Il doit retourner sa convocation en précisant le motif de non arbitrage au dos à sa Commission qui enverra une facture au(x) club(s) en fonction de la situation.

En cas d'absence d'une (ou des deux équipes) l'arbitre doit renvoyer l'intégralité de sa convocation à sa commission.

L'équipe éventuellement présente ne doit rien lui régler.

L'intégralité de l'indemnité sera réclamée à l'équipe absente

Procédure en cas d'absence d'arbitre officiel désigné (Article 25 du Règlement)

Ordre de priorité pour l'arbitrage avec un Arbitre au Centre :

- Arbitre officiel FSGT, neutre, présent sur le terrain et qui peut présenter sa carte d'officiel à jour
- Arbitre officiel FSGT, licencié à l'une des deux équipes, qui peut présenter sa carte d'officiel à jour (si les deux équipes présentent un arbitre officiel en règle, un tirage au sort est effectué)
- Arbitre bénévole, certifié à l'arbitrage par la fédération, titulaire d'une licence FSGT à jour. Si les deux clubs présentent chacun un arbitre bénévole certifié, la priorité est donnée à l'arbitre de l'équipe visiteuse.
- Arbitre bénévole, titulaire d'une licence à jour, présenté par le club visiteur
- Si aucune personne ne remplit les conditions ci-dessus, le club recevant devra obligatoirement fournir l'arbitre, muni d'une licence FSGT à jour, même s'il faut détacher un joueur de champ.

Absence d'un des deux Arbitres Officiels désignés au Centre (arbitrage à 2) :

- L'arbitre désigné, seul présent, arbitre au centre avec 2 arbitres assistants des clubs
- Arbitrage à deux au Centre, avec l'arbitre désigné présent et un deuxième arbitre bénévole tiré au sort entre les deux clubs.

Dans tous les cas énoncés ci-dessus, les arbitres non munis d'une convocation officielle ne doivent pas être indemnisés

Les autorisations **(Article 14 du Règlement)**

Elles sont prévues pour pratiquer une activité qui n'existe pas dans son club.
Un formulaire est à retirer dans son comité d'affiliation et à retourner pour validation, dûment rempli et signé par son club. Elle est valable après la date de parution dans le bulletin hebdomadaire.
A chaque match, quatre joueurs maximum peuvent pratiquer munis d'une autorisation dans une même équipe.

Les mutations **(Article 16 du Règlement)**

Un adhérent peut changer une fois de club dans la saison (sauf changement de domicile ou de travail justifié).
Elle est effective après la validation par le comité d'origine.

Les Sélections Départementales

Dans la plupart des Comités départementaux de la région parisienne, il existe une sélection départementale.

Elle a pour but de rassembler des joueurs issus de clubs du même comité d'affiliation, afin de favoriser :

- Les échanges et les rencontres.
- Les rapprochements sportifs et humains entre les footballeurs et par extension entre les clubs
- Les progrès sportifs et techniques
- L'amélioration des qualités du football FSGT et participation a un football de meilleur niveau

Les équipes de Foot à 7 et à 5 peuvent également présenter des candidats.

Tous les dirigeants sont invités à présenter des candidats, qui participeront à des rencontres avec d'autres Sélections de l'Île-de-France et de Province.

Profil des candidats :

- Avoir et maintenir un comportement sain dans les rapports humains et sportif
- Être en capacité d'autonomie pour participer aux activités des sélections départementale ou fédérale (avec accord de son club FSGT)
- Être en capacités techniques et physiques
- Avoir l'objectif d'améliorer son propre football, celui du groupe et ses connaissances du foot a 11 FSGT, les innovations en cours ou à l'essai et, simultanément, la connaissance, l'amitié, la solidarité du groupe

Ces rencontres permettent la constitution de l'équipe fédérale FSGT qui peut être amenée à participer à des épreuves internationales.

Organisation des Coupes

Plusieurs possibilités :

Inscription au Brassage

Vous pouvez faire le choix de participer (à l'issue des Brassages) à la Coupe Nationale ou à la Coupe Régionale ou à la Coupe Départementale (vous cochez les 3 cases)
C'est votre classement à la fin des Brassages qui déterminera dans quelle Coupe vous pouvez être versé.

Vous ne pourrez participer (à l'issue des Brassages) qu'à une ou deux des trois Coupes proposées, en fonction de votre classement.

ATTENTION. Le démarrage des Brassages débute très tôt dans la saison. Voir l'encadré de la première page de ce numéro et se reporter aux calendriers généraux joints.

Engagement direct

Vous faites le choix de jouer uniquement la Coupe Départementale ou la Coupe Régionale.

Les Coupes Régionales et Départementales débutent après la phase des brassages à laquelle vous n'aurez pas participé. (Vers janvier)

Les brassages sont gérés par moment de pratique :

vendredi et lundi

Comité de Paris
35, avenue de Flandre – 75019 PARIS
01.40.35.18.49 foot@fsgt75.org

samedi après-midi

Comité des Hauts de Seine
161 rue des Renouillers - 92700 COLOMBES
01.47.21.52.14 fsgt@fsgt92.org

samedi matin

Comité de Seine St Denis
16, avenue Paul Eluard – 93000 BOBIGNY
01.48.31.12.59 accueil@fsgt93.fr

dimanche matin

Comité du Val de Marne
115, avenue Maurice Thorez – 94200 IVRY
01.49.87.08.50 foota11@fsgt94.org

Quelques rappels extraits du règlement des compétitions pour remplir correctement une feuille de match

A L'ATTENTION DES DIRIGEANTS ET CAPITAINES

Article 18 : Une feuille de match est remplie par les deux équipes, avant chaque rencontre.

Elle est fournie par l'équipe recevante.

Toutes les rubriques prévues doivent être renseignées... sous peine d'une unité administrative de pénalité.

Article 29 : Le Délégué du club est obligatoire pour :

Toutes les rencontres des niveaux A et B

Toutes les rencontres des autres niveaux quand il y a arbitrage à deux au centre

Article 47 : Les équipes se verront infliger des unités de pénalités administratives pour les infractions suivantes :

- | | |
|--|----------|
| · Equipe faisant évoluer des joueurs sous pièces d'identité | 2 unités |
| · Retard du coup d'envoi à cause d'une équipe | 5 unités |
| · Demande de rectification d'un score alors que la FM a été signée | 5 unités |
| · Non saisie du résultat de la rencontre sur le site Internet | 2 unités |

A L'ATTENTION DES ARBITRES OFFICIELS OU BENEVOLES

Article 12 : Remplacement d'un arbitre assistant.

Porter au verso de la feuille de match, le nom et n° de licence des nouveaux arbitres assistants.

Article 18 : Après la rencontre, l'arbitre porte le résultat en chiffres et en lettres. Au verso, les diverses sanctions éventuelles.

Les réclamations des capitaines d'avant et après match sont transcrites par l'arbitre sous leur dictée avec signatures obligatoires des deux capitaines.

Si le match n'a pu se dérouler normalement, aucun score ne sera porté et l'arbitre adressera un rapport circonstancié pour en préciser les raisons, à la commission gestionnaire, dans les 48 h 00 qui suivent la rencontre.

Idem dans le cas d'expulsion de joueur(s) rapport à la Commission gestionnaire dans les 48 h 00.

Toutes ratures, surcharges, doivent être approuvées par la signature de l'arbitre, apposée en face de la rectification.

Article 20 : Dans les cas d'équipe en retard ou incomplète (moins de 8 joueurs), la feuille de match remplie par l'arbitre précisera le motif du forfait.

Article 27 : Parmi ses attributions, l'arbitre doit OBLIGATOIREMENT

- Vérifier au moment de leur entrée en jeu, l'identité des joueurs complémentaires entrés en cours de match et qui n'auraient pas été contrôlés avant le début de la rencontre.
- Inscrire après la rencontre les noms, prénoms et numéros de licence des joueurs complémentaires entrés en cours de match.

Contrôle Médical

Les obligations imposées par la Loi

Les bonnes pratiques à avoir pour les clubs et associations affiliés à la FSGT

Renouvellement de la licence FSGT pour la saison 2020-2021 dans une ou plusieurs activités qui ne présentent pas de contraintes particulières :

Les clubs et associations affiliés à la FSGT doivent remettre le questionnaire de santé et l'attestation à tout-e adhérent-e qui sollicitera le renouvellement sans discontinuité de sa licence FSGT pour la saison 2020-2021 et qui, pour la saison 2019-2020 ou 2018-2019, avait présenté un certificat médical.

Si l'adhérent-e répond « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé :
Dans ce cas, l'adhérent-e n'aura pas à présenter de certificat médical, mais devra obligatoirement renseigner et signer l'attestation certifiant qu'il-qu'elle a répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé.

Pour sa part, le club / association, conservera l'attestation signée et, par la suite, sollicitera le renouvellement de la licence de l'adhérent-e auprès du Comité FSGT de rattachement.

Si l'adhérent-e répond « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé ou si le certificat médical date de la saison 2017/2018 :

Dans ce cas, l'adhérent-e devra remettre au club / association un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du-des sport-s concerné-s datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence FSGT . Et, par la suite, le club / association sollicitera le renouvellement de la licence de l'adhérent-e auprès du Comité FSGT de rattachement.

Très important : Les clubs et associations doivent obligatoirement recueillir et conserver les attestations ou les certificats médicaux, mais surtout pas les questionnaires de santé !

En effet, les renseignements apportés par l'adhérent-e sur le questionnaire de santé sont de sa responsabilité exclusive et relèvent du secret médical.

Demande de 1ère licence FSGT ou non présentation de certificat médical pour la saison 2019-2020 :

Pour la saison **2020-2021**, toute personne sollicitant la délivrance d'une **1ère licence FSGT**, ou qui n'a pas présenté de certificat médical pour la saison 2019-2020, devra remettre à son club / association un **certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du-des sport-s concerné-s datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence FSGT.**

Nous vous informons que le [questionnaire de santé](#) (Cerfa n° 15699*01) et l'[attestation](#), sont en téléchargement libre sur le site internet de la FSGT : www.fsgt.org (rubrique « adhésion », puis « certificat médical »). Vos adhérent-e-s ont ainsi la possibilité de télécharger directement ces deux formulaires et d'autres documents en relation avec le certificat médical. Nous vous invitons à les informer de cette possibilité.

Comment remplir une feuille de match

Cette feuille de match doit être toujours fournie par l'équipe recevant. Elle doit être remplie par les deux dirigeants et/ou les deux capitaines et complétée par l'arbitre officiel ou bénévole.

RECTO

- Zone n°1 : A remplir par le dirigeant ou le capitaine recevant. Entourer le niveau et le groupe.
- Zone n°1 A : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole.
- Zone n°1 B : A remplir par le dirigeant ou le capitaine recevant en inscrivant la date initiale du match.
- Zone n°2 : A remplir par le dirigeant ou le capitaine recevant.
Inscrire distinctement les n° de maillots, nom et prénom des joueurs, et n° de licences jusqu'à 16 joueurs possibles.
Première ligne: n° de maillot, nom et prénom et n° de licence du capitaine.
Cocher la bonne rubrique dans la case arbitre.
- Zone n°3 : A remplir par le dirigeant ou le capitaine visiteur.
Inscrire distinctement les n° de maillots, nom et prénom des joueurs, et n° de licences jusqu'à 16 joueurs possibles.
Première ligne : n° de maillot, nom et prénom et n° de licence du capitaine.
Cocher la bonne rubrique dans la case arbitre.
- Zone n°4 : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole.
Inscrire distinctement nom, prénom, n° de licence ainsi que le comité d'appartenance pour l'arbitre officiel ou n° de licence pour l'arbitre bénévole.
Cocher la bonne rubrique dans la case arbitre.
- Zone n°5 : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole.
Inscrire distinctement le résultat en chiffres et en lettres.
Si rencontre non jouée, rayer la zone et remplir la zone n°11.

VERSO

- Zone n°6 : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole, en cas de réclamations, réserves et/ou observations AVANT la rencontre (pièces d'identités des joueurs) sinon inscrire R.A.S.
- Zone n°7 : Signatures obligatoires de l'arbitre et des capitaines avant la rencontre, au plus tard à la mi-temps.
- Zone n°8 : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole, en cas de réclamations, réserves et/ou observations PENDANT et APRES la rencontre sinon inscrire R.A.S.
- Zone n°9 : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole.
Remplir distinctement toutes les cases (pour les cartons inscrire blanc, jaune ou rouge).
Si aucune sanction, raturer toute la zone.
- Zone n°10 : Signatures obligatoires des arbitres, capitaines et délégués APRES la rencontre.
- Zone n°11 : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole. Expliquer succinctement les circonstances du non déroulement ou d'arrêt de la rencontre.
Envoyer un rapport détaillé.

Calendrier général

| dates | v.s. | vendredi | samedi | SM Vet | dimanche | lundi |
|--------------------------------|------|----------------------------------|---------------------|--------------------|-------------------------------|---------------------|
| 18 au 21 sept | | Coupes – 2019/2020 | Coupes – 2019/2020 | Coupes – 2019/2020 | Coupes – 2019/2020 | Coupes – 2019/2020 |
| 25 au 28 sept | | Champ J1 | Champ J1 | Champ J1 | Champ J1 | Champ J1 |
| 2 au 5 oct | | Coupes – Brassage 1 | Coupes – Brassage 1 | Champ J2 | Coupes – Brassage 1 | Coupes – Brassage 1 |
| 9 au 12 oct | | Champ J2 | Champ J2 | Champ J3 | Champ J2 | Champ J2 |
| 16 au 19 oct | | Champ J3 | Champ J3 | Champ J4 | Coupes – Brassage 2 | Champ J3 |
| 23 au 26 oct | | Remis | Remis | Remis | Champ J3 | Remis |
| 30 oct au 2 nov | | Coupes – Brassage 2 | Coupes – Brassage 2 | Champ J5 | LIBRE | Coupes – Brassage 2 |
| 6 au 9 nov | | Champ J4 | Champ J4 | Champ J6 | Champ J4 | Champ J4 |
| 13 au 16 nov | | Coupes – Brassage 3 | Coupes – Brassage 3 | Champ J7 | Champ J5 | Coupes – Brassage 3 |
| 20 au 23 nov | | Champ J5 | Champ J5 | Champ J8 | Coupes – Brassage 3 | Champ J5 |
| 27 au 30 nov | | Champ J6 | Champ J6 | Champ J9 | Champ J6 | Champ J6 |
| 4 au 7 dec | | Coupes – Barrage | Coupes – Barrage | Champ J10 | Champ J7 | Coupes – Barrage |
| 11 au 14 dec | | Champ J7 | Champ J7 | Remis | Coupes – Barrage | Champ J7 |
| 18 au 21 dec | | Remis | Remis | Remis | Remis | Remis |
| 25 au 28 dec | | LIBRE | LIBRE | LIBRE | LIBRE | LIBRE |
| 1 au 4 janv | | LIBRE | LIBRE | LIBRE | LIBRE | LIBRE |
| 8 au 11 janv | | Coupes – Cadrage | | Remis | Coupes – Cadrage | |
| 15 au 18 janv | | Champ J8 | Champ J8 | Champ J11 | Champ J8 | Champ J8 |
| 22 au 25 janv | | Champ J9 | Champ J9 | Champ J12 | Champ J9 | Champ J9 |
| dates | v.s. | vendredi | samedi | SM Vet | dimanche | lundi |
| 29 jan au 1 ^{er} fév | | Champ J10 | Champ J10 | Champ J13 | Champ J10 | Champ J10 |
| 5 au 8 fév | | Coupe – 1/8 IDF + 1/16 Delaune | | Coupe | Champ J11 | – 1/8 IDF + 1/16 De |
| 12 au 15 fév | | Champ J11 | Champ J11 | Champ J14 | – 1/8 IDF + 1/16 De | Remis |
| 19 au 22 fév | | Remis | Remis | Remis | Remis | Remis |
| 26 fév au 1 ^{er} mars | | Remis | Champ J12 | Champ J15 | Remis | Champ J11 |
| 5 au 8 mars | | Coupe – 1/4 IDF + 1/8 Delaune | | Coupe | Coupe – 1/4 IDF + 1/8 Delaune | |
| 12 au 15 mars | | Champ J12 | Champ J13 | Champ J16 | Champ J12 | Champ J12 |
| 19 au 22 mars | | Remis | Remis | Champ J17 | Champ J13 | Remis |
| 26 au 29 mars | | Champ J13 | Champ J14 | Champ J18 | Champ J14 | Champ J13 |
| 2 au 5 avr | | Remis | Remis | Remis | Remis | LIBRE |
| 9 au 12 avr | | Champ J14 | Champ J15 | Champ J19 | Champ J15 | Champ J14 |
| 16 au 19 avr | | Coupe – 1/2 IDF + 1/4 Delaune | | Coupe | Coupe – 1/2 IDF + 1/4 Delaune | |
| 23 au 26 avr | | Remis | Remis | Remis | Remis | Remis |
| 30 avr au 3 mai | | Remis | LIBRE | LIBRE | Remis | Champ J15 |
| 7 au 10 mai | | Champ J15 | Remis | Remis | Champ J16 | Champ J16 |
| 14 au 17 mai | | Coupe – Finale IDF + 1/2 Delaune | | Coupe | Coupe – F IDF + 1/2 Delaune | |
| 21 au 24 mai | | Champ J16 | Champ J16 | Remis | Remis | LIBRE |
| 28 au 31 mai | | Champ J17 | Champ J17 | Champ J20 | Champ J17 | Champ J17 |
| 4 au 7 juin | | Champ J18 | Champ J18 | Champ J21 | Champ J18 | Champ J18 |
| 11 au 14 juin | | Remis | Remis | Champ J22 | Remis | Remis |

Composition des groupes de Championnats 2020-2021

VENDREDI SOIR

Niveau A – Gestion 93

ANTONY FC (92)
AS METROPOLITAN ONDAS (75)
AS MUSEUM (75)
BOCA JUNIOR (75)
CANTOU FC (75)
CICLON LATINO (75)
ESC 15 A (75)
FC CHOISY LE ROI VS (94)
LE BORUSSIA DES POTOS (75)
UNIONE CORSA (75)

Niveau B – Gestion 92

AJ LA NOUE A (93)
AS DE FANCHON (75)
AS LAUMIERE (75)
AS PARIS NORD (95)
COLOMBIA FOOT (75)
DEPORTIVO CALI (75)
LOS MENORES FC (75)
NOYAU DUR FC (94)
RAFALE SC (75)

Niveau C – Gestion 75

APIA (75)
AS ENTRAIDE (75)
AS SANTUARIO-TULUA (75)
CS SALVADOR ALLENDE (94)
FC PARIS ARC-EN-CIEL B (75)
INTER BAGATELLE (75)
LA OLD FIRM FC (75)
OASIS 18 (75)
PARAGUAY (75)

SAMEDI MATIN

Niveau A – Gestion LIF

AS BARRACUDA A (75)
AS PLUS LOIN A (75)
AS PLUS LOIN B (75)
ASC BNP PARIBAS (75)
CFC/BNF (93)
RC PANTIN (93)
UA SOCIETE GENERALE A (75)
US IVRY CENTRE VILLE (94)
USMT CRETEIL SAINT MAUR (94)
USMT IVRY (94)

Niveau B – Gestion 94

CM AUBERVILLIERS A (93)
FC FOUGERES (75)
INTERNATIONALE METEQUE (75)
PARIS PANTIN FC (75)
RAPID VAL DE MARNE (75)
UA SOCIETE GENERALE B (75)
US IVRY JJ ROUSSEAU (75)
USMT FLANDRE (75)
VEOLIA AC (93)

Niveau C – Gestion 93

AS BARRACUDA B (75)
AS GO WEST (92)
AS ING BANK (75)
DYNAMO RICARIOCA (75)
F. I. F. (94)
FC DAFORT (75)
LES PIEDS CARRES FC (75)
USMT AUBERVILLIERS (75)

SAMEDI MATIN VETERANS

Équipes engagées

AF BAGNEUX
ANCIENS JOYEUX DE L ASOM
AS COMMUNAUX DE PANTIN A
AS COMMUNAUX DE PANTIN B
AS DILA
AS MALGACHE B
ASC BNP PARIBAS CTIP
ASCO RUEIL B
CLUB 92 CMCAS
CM AUBERVILLIERS C
CM AUBERVILLIERS D
CM AUBERVILLIERS E
ES CHEMINOTS COLOMBES B
FC PARIS MALAGASY
FC ZARSA B
IDP EMPLOI
LES ANCIENS DU MANTOIS
MBDA SPORT B
MBDA SPORT C
RAFALE OC
SCIENCES PO MEN IN BLACK
SNECMA GENNEVILLIERS B
TITANES CHILE FC
UMASSAC B
USMT BOISSY HEMISPHERE

SAMEDI APRES MIDI

Niveau A – Gestion LIF

AS CAMBODGIENNE A (75)
AS COPA (75)
AS GREVES COLOMBES (92)
AS REGGINA CALCIO (94)
AS ZENAGA A (75)
ASA RIGONDES (75)
ASCO RUEIL A (92)
ESPOIR 18 (75)
GARE DE BONDY (93)
SAMARITAINE FC (75)

Niveau B – Gestion 94

AS MALGACHE A (75)
AS VAL IMMO (75)
AS ZENAGA B (75)
BLANKOK UNITED (93)
CAP NORD (75)
CS CHILI (75)
ES VITRY (94)
ESF PARIS (75)
ETOILE ROUGE (94)
FC NOISY LE SEC (93)
LES TIGRES DE SARTROUVILLE (78)
MELTING PASSES (75)
PEROU-UNI FC (75)
SPORTING LUTECE (75)
TIMMY (75)
UMASSAC (93)

DIMANCHE MATIN

Niveau A – Gestion 94

ACP CHOISY LE ROI (94)
AF BRAGADAS (93)
AF PORTUGAIS PARIS (75)
AS MALGACHE C (75)
ASCPL (92)
FC SOLVEIRA A (75)
FC ZARSA A (75)
JOIE DE JOUER (94)
JSC (95)
US SEARA DRANCY (93)

Brassage Niveau B / C – Gestion LIF

ALL BLACKS 92
AOP BEZONS (95)
APP CLICHY (75)
AS CAMBODGIENNE B (75)
AS CANONNIERS MENILMONTANT (75)
AS CANTONNIERS MONTREUIL (93)
AS ESTORIL (94)
AS KOUADIO A (94)
AS TOHO (95)
BLACK ANGELS (93)
EIFFAGE FSGT (93)
ETOILE BLEUE VITRY
FC RENAISSANCE (93)
LES GARS DU XV (75)
MAJESTIC UNITED (94)

LUNDI SOIR

Niveau A – Gestion 92

APSAP BEAUJON (92)
AS CHARDONNET (75)
AS CHATOYANCE (94)
AS TITANS (75)
CHEMINOTS DU LANDY (93)
ETOILE ROUGE DE LA VILLETTE (75)
FC VIVRE ENSEMBLE (91)
FONTENAY FOOTBALL TEAM (92)
FOOTBALL TEAM AGIR + (75)
WINAMAX FC (75)

Niveau B – Gestion 93

AGATHA STRONGBOLY (75)
AJ LA NOUE C (93)
AS CANAL PLUS (92)
AS FOOT Ô COEUR (94)
ASC VITRY (94)
CLUB DEFENSE BALARD-A (75)
FC GARS LACTIQUES (75)
OPOSSUM BOOMBOX (75)
SPARTAK RETROGRAD (75)
STV TEAM 93 (93)

Niveau C1 – Gestion 75

AS KOUADIO B (94)
AS PTT AC VICTOR HUGO B (94)
ASL ST GERMAIN (94)
ES CHEMINOTS COLOMBES A (92)
FC COKODS (75)
FC TP (75)
JANGRO 2020 (92)
OS CHENNEVIERES (94)
US VIGNEUX (91)

Niveau C2 – Gestion 75

AMERICA CALI (75)
AS PAVILLONNAIS (93)
AS PTT AC VICTOR HUGO A (94)
ASCP 18 (75)
BONDY UNITED FC
FC BOLINGO UNITED (93)
FC PARIS ARC-EN-CIEL A (75)
INTER MILAN DU SPECTACLE (75)
LES AUTHENTIKS DE COURBEVOIE (92)
MONAC OLYMP VINCENNES (75)

Notes



INSCRIPTION FORMATION À L'ARBITRAGE SAISON 2020/2021

2 MODULES DISTINCTS

En *distanciel*, sur l'espace de formation FSGT Claroline, un stagiaire va acquérir à son rythme toutes les informations utiles sur les lois du jeu puis valorise cette formation par une certification à la pratique de l'arbitrage.

En *présentiel*, suivi par un collectif d'arbitres, un stagiaire complète sa formation distancielle par un retour d'expérience théorique et pratique qui l'amène à rejoindre l'élite des arbitres FSGT.

FORMATION

Les connaissances du football et de ces règles est validée par des quiz après chaque thématique des lois du jeu. Tout au long de la formation distancielle, le stagiaire est en totale autonomie mais un collectif d'arbitres peut répondre individuellement à chacun de ses besoins. La partie pratique donne une aide supplémentaire aux futurs arbitres et bénévoles dans les conditions de match.

La certification permet de valoriser nos licenciés (dirigeants, capitaines, joueurs ou bénévoles de club) désireux de s'investir dans l'arbitrage bénévole sans pour autant être un arbitre officiel.

**À RETOURNER AU COMITÉ SÉLECTIONNÉ.
JE M'INSCRIS POUR LES SÉANCES QUI AURONT LIEU AU :**

- Comité de Paris (75)**
35 rue de Flandre – 75019 PARIS
(Métro Stalingrad) – 01.40.35.18.49
- Comité du Val-de-Marne (94)**
115 avenue Maurice Thorez - 94200 IVRY
(Métro Pierre Curie) – 01.49.87.08.50
- Comité des Hauts-de-Seine (92)**
161 rue des Renouillers – 92700 COLOMBES
01.47.21.52.14
- Comité de Seine-Saint-Denis (93)**
16 avenue Paul Eluard – 93000 BOBIGNY
(Métro Pablo Picasso) – 01.48.31.12.59

Nom : Prénom(s) :

Adresse :

CP : Ville :

Tél fixe : Tél mobile :

Email :

Club d'appartenance :

N° Licence FSGT :

LES COURS SONT GRATUITS ET RÉSERVÉS AUX LICENCIÉS

Date : / /

Signature candidat :

Cachet du club :